

Festus Ntanyungu désavoué par la Gouverneur de Bururi

@rib News, 20/02/2009 La Gouverneur de la Province Bururi, Mme Béatrice Havuginoti, vient de rappeler l'ordre le président du Conseil communal de Songa, M. Festus Ntanyungu, dans sa tentative de destituer l'Administrateur de cette commune M. Raphaël Ndikumasabo, apprend-on de sources administratives. Dans une correspondance du 16 février 2009, dont ARIB.INFO a pu se procurer une copie que nous publions en intégralité, la Gouverneur de Bururi signale à M. Ntanyungu que « la procédure de destitution de l'Administrateur communal de SONGA est illégale » au vu de plusieurs manquements à la loi communale en vigueur au Burundi.

La Gouverneur de Bururi transmet en outre à M. Ntanyungu une circulaire du 12 septembre 2007 du Ministre de l'Intérieur, précisant la procédure à suivre pour la déchéance des membres du Conseil communal, « ce qui n'est respecté pour ce cas », estime-t-elle. En conclusion, la Gouverneur de Bururi annule la décision unilatérale de M. Ntanyungu de vouloir destituer l'Administrateur et décide que « dans l'intérêt supérieur de la commune de SONDIKUMASABO Raphaël reste provisoirement Administrateur de la commune SONGA ». Pour rappel, faisant fi des décisions de la réunion du conseil communal du 30/01/2009 pour le maintien de l'Administrateur à son poste, M. Ntanyungu avait tenu une nouvelle réunion le 06/02/2009 où il avait décidé en catimini la destitution de l'Administrateur malgré les protestations des autres membres du conseil communal. La décision de la Gouverneur vient donc de désavouer l'ancien Ministre de la Fonction publique dans sa tentative de prendre le contrôle de la commune sans l'accord des administrés. Selon les observateurs, ses manœuvres visent en réalité à plaire au pouvoir du CNDD-FDD en vue de son positionnement sur ses listes lors des élections locales à venir dans le pays. Des nouvelles fraîches en provenance de Songa, on apprend que M. Ntanyungu a tenté de prendre de force la voiture de fonction de l'Administrateur mais en a été empêché par la police communale qui s'est jusqu'ici refusé de cautionner ses actes jugés illégaux par la provinciale. Affaire à suivre ! Lire la correspondance de la Gouverneur de Bururi